

ASA : QUAND LE GOUVERNEMENT SE LÂCHE SUR LES DROITS DES AGENT-ES

Le gouvernement a donc décidé une nouvelle fois de s'en prendre aux droits des agent-es... en l'occurrence en matière d'autorisations spéciales d'absence en lien avec la parentalité.

C'est ainsi que un document diffusé par la DGAFP, il es envisagé de baisser de 12 à 3 (5 pour les enfants de moins d'un an) le nombre de jours pour enfant malade.

Au prétexte d'harmonisation avec le secteur privé, les agent-es publics vont donc une nouvelle fois voir leurs droits se réduire de manière très importante.

Alors que l'on sort timidement d'une période de pandémie, on voit où sont les priorités du gouvernement : réduire les droits y compris lorsqu'il s'agit de droits en lien avec la santé.

Révéléateur de cette volonté gouvernementale de ne rien changer si ce n'est continuer une politique régressive. Volonté parfaitement assumée par Olivier Dussopt lors du CCFP de pseudo bilan de la crise Covid-19 dans la fonction publique du 25 juin. Selon lui, puisque certains droits sont améliorés, il est normal que d'autres régressent. Conception particulièrement choquante et provocatrice de traiter les agent-es publics.

Alors certes, les droits ouverts aux agent-es en cas de décès d'un enfant notamment augmentent légèrement... mais cela ne justifie en aucun cas les attaques régressives sur des droits qui de fait sont parmi les plus utilisés dans la vie quotidienne des agent-es.

COMMUNIQUÉ